

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1214

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1214**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

La Métropole est engagée auprès des entrepreneurs et des créateurs d'entreprise. Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale de proposer un modèle de développement au service du territoire et de ses habitants, qui accompagne la transition écologique et promeut la justice sociale.

Pour répondre aux attentes des créateurs, la Métropole propose elle-même, à travers ses propres services, une offre d'accompagnement généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs. Cette offre est complétée par l'action de partenaires externes, qu'elle peut soutenir financièrement, et par des offres plus expertes pour des publics spécifiques.

Cet ensemble est mis en œuvre, sous la bannière LYVE, de manière partenariale avec tous les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, à partir de 3 grands axes :

- un accueil physique, avec une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux de la Métropole, offrant ainsi un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- une entrée digitale avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,
- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, via la plateforme numérique (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), doublée d'une action événementielle dans les pôles et sur le territoire.

II - Demandes de financement pour l'année 2022

À travers LYVE, il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible et de qualité qui met les besoins des créateurs au cœur de l'action de manière à créer un cadre de confiance et un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. Ce soutien à l'entrepreneuriat intègre, compte tenu de ses objectifs, les actions à destination du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

C'est dans ce cadre global qu'un certain nombre de structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leur programme d'actions 2022 en matière d'accompagnement des entrepreneurs.

Les demandes concernent :

- des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat : l'association Entreprendre pour apprendre Auvergne-Rhône-Alpes (EPA AURA) et les dispositifs CitésLab,
- des programmes d'accompagnement des porteurs de projet en phases *ante* et *post* création : Sport dans la ville, les 3 pépinières d'entreprises Carco, Cap Nord et la Coursive d'entreprises, les structures d'appui à l'entrepreneuriat par le public féminin : Action'elles, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône-Arc alpin interdépartemental (CIDFF RAA iD), incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'accompagnement financier des porteurs de projets : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiative (RDI), le Réseau entreprendre Rhône (RER) et la Fondation entrepreneurs de la cité,
- l'accompagnement des projets à potentiel : l'association Lyon French Tech (programme Lyon startup),
- le soutien aux entreprises en croissance et hyper-croissance : le RER et l'association Cercle pépites.

III - Plans d'actions 2022 et propositions de financement

Outre le nombre de projets accompagnés, les structures bénéficiant du soutien financier de la Métropole veilleront à la qualité de l'accompagnement proposé afin de permettre de passer de Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises, à Lyon la métropole où les entreprises grandissent et participent au développement de leur territoire.

1° - Actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat

a) - Association EPA AURA

- *Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué à l'association EPA AURA une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 400 € pour la mise en œuvre de son programme mini-entreprises EPA pour jeunes collégiens et pour son salon régional.

En 2021, ce programme a impliqué 1 936 jeunes de la Métropole. Quarante-huit mini-entreprises ont été créées dans la Métropole par des collégiens et lycéens. Le salon régional (transformé en événement phygital en 2021 : le Festival des mini-entreprises) a réuni 70 mini-entreprises EPA.

- *Programme d'actions pour 2022*

En 2022, l'association EPA AURA poursuit son programme d'actions mini-entreprises qui proposent des programmes d'éducation par l'entrepreneuriat aux jeunes (2 548 jeunes accompagnés à l'entrepreneuriat dans la Métropole). Les objectifs de l'association pour 2022 sont les suivants : 42 projets de mini-entreprises L (soit 1 008 jeunes), 21 projets de mini entreprises M (soit 420 jeunes) et 14 mini entreprises S (1 120 jeunes).

Une nouvelle édition du Festival des mini-entreprises Académie de Lyon à destination de 73 mini-entreprises, soit plus de 1 000 jeunes, sera organisée sous un nouveau format.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association EPA AURA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 95 105 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au profit de l'association EPA AURA pour son programme d'actions 2022.

b) - Dispositifs CitésLab pour l'amorçage de projets

- *Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0555 du 31 mai 2021, la Métropole a attribué les subventions suivantes, d'un montant total de 135 000 € pour le fonctionnement des services d'amorçages de projets, soit 15 000 € pour chacune des 9 structures suivantes :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord,
- 15 000 € à l'association san priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour son CitésLab Porte des Alpes,
- 15 000 € au profit de la Ville de Saint-Fons pour son CitésLab Portes du Sud,
- 30 000 € à la coopérative Graines de Sol pour ses 2 CitésLab (Rhône-sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour ses 2 CitésLab (Lyon-centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à l'association pour le développement local (ADL) pour son CitésLab Villeurbanne,

- 15 000 € à Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE Meyzieu Décines Jonage (MDJ).

En 2021, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli près de 2 200 personnes et ont accompagné près de 1 100 porteurs de projet.

- Programme d'actions pour 2022

En 2022, les services des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages de projets poursuivront leurs actions de sensibilisation à la création d'entreprises, d'amorçages et de détections de projets de création, en particulier auprès des publics prioritaires des territoires concernés et des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La couverture territoriale de chacun des CitésLab sera élargie pour un meilleur maillage territorial. Ainsi, outre les programmes existants, un nouveau CitésLab porté par l'association Positive planet permettra de couvrir le territoire de Vénissieux. Les dispositifs qu'il est proposé de soutenir en 2022 sont les suivants :

- le CitésLab Rhône-sud porté par la coopérative d'activité Graines de sol,
- le CitésLab sud-ouest lyonnais porté par la coopérative d'activité Graines de sol,
- le CitésLab Portes du Sud porté par la Courseive d'entreprises,
- le CitésLab Porte des Alpes porté par l'ASPIE,
- le CitésLab Villeurbanne porté par l'association ADL Villeurbanne,
- le CitésLab Plateau nord Val de Saône porté par l'association Cap Nord,
- les 2 CitésLab lyonnais portés par l'ALLIES,
- le DACE MDJ qui évoluera progressivement vers le dispositif CitésLab en 2022 porté par la coopérative Elycoop,
- le CitésLab Vénissieux porté par l'association Positive planet.

Chaque CitésLab accueillera entre 200 et 300 porteurs de projets et en accompagnera environ la moitié. Les CitésLab recevront, en particulier, les publics résidents des quartiers politiques de la ville (en accord avec le cahier des charges de la Banque publique d'investissement) et les publics bénéficiaires du RSA sur prescription des référents de parcours (en accord avec les orientations de la Métropole en faveur de ce public).

Le budget prévisionnel 2022 des CitésLab et services d'amorçages de projets pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 574 957 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 000 € au profit des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages pour leurs programmes d'actions 2022, soit 15 000 € pour chacun des 10 dispositifs suivants :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord Val de Saône,
- 15 000 € à l'ASPIE pour son CitésLab Porte des Alpes,
- 15 000 € au profit de la Ville de Saint-Fons pour son CitésLab Portes du Sud,
- 30 000 € à la coopérative Graines de sol pour ses 2 CitésLab (Rhône-sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à l'association ALLIES pour ses 2 CitésLab (Lyon-centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à l'association ADL pour son CitésLab Villeurbanne,
- 15 000 € à Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE MDJ,
- 15 000 € à l'association Positive Planet pour son CitésLab Vénissieux.

2° - Actions d'accompagnement des entrepreneurs en phases *ante* et *post* création

a) - Sport dans la ville

- Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions Entrepreneurs dans la ville (EDV). Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprise et présentent un potentiel entrepreneurial.

Le bilan de l'activité de Sport dans la ville pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 25 entrepreneurs ont été formés et accompagnés.

- *Programme d'actions pour 2022*

L'association Sport dans la ville poursuivra en 2022 les objectifs définis dans le cadre de son programme EDV, en particulier la constitution d'une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (16^{ème} promotion), qui suivront une formation à la création d'entreprise de 4 mois à l'EM Lyon business school. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan.

Le budget prévisionnel 2022 de Sport dans la ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 567 515 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de Sport dans la ville pour son programme d'actions 2022.

b) - Soutien à l'entrepreneuriat féminin : Action'elles, CIDFF RAA iD, incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes

- *Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan*

Par délibérations de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021 et n° CP-2021-0786 du 18 octobre 2021, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement d'un montant global de 120 000 € aux associations Action'elles, CIDFF RAA iD et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes pour leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Le bilan de leurs actions est le suivant :

- volet sensibilisation : plusieurs actions ont été menées conjointement par les 3 structures à l'occasion de plusieurs événements dont le Forum de l'entrepreneuriat. Plus de 2 300 femmes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat au cours de ces événements ;

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

. l'égalité femmes-hommes (action pilotée par le CIDFF RAA iD) : 2 cycles de 6 ateliers collectifs organisés en 2021,

. la peur de l'échec/autocensure (action pilotée par Action'elles) : reconduction de l'événement Femmes, osez tout entreprendre avec 50 participantes, événement complété par une rencontre dédiée au rapport des femmes entrepreneurs avec l'argent,

. l'ambition (action pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) : mise en place des *Ambitions days*, 3 demi-journées consacrées à la mise en place de stratégies ambitieuses et reconduction de la *funding week* (3 jours de rencontres avec des experts du financement) ;

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet :

. Action'elles a réalisé 689 contacts en 2021, organisé 8 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 90 femmes, 15 ateliers et formations auxquels 104 membres ont participé, 6 rencontres réseau pour 62 participantes. Cent deux entretiens *ante* et *post* création ont été réalisés,

. le CIDFF RAA iD a accueilli et informé 621 personnes (au 30 octobre 2021). Quarante-sept porteuses de projet ont été accompagnées individuellement en phase *ante* création et 16 en phase *post* création,

. au 21 novembre 2021, l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes a établi 960 contacts qui ont conduit à 54 entretiens individuels ; 57 projets pré-incubés (dont 39 nouvelles entrées en 2020) et 25 projets ont été accompagnés en incubation ; 9 projets ont été hébergés au cours de l'année dans les locaux de l'incubateur.

Bilan des actions spécifiques liées à la crise Covid : les 3 structures ont mené une enquête auprès des entrepreneures pour évaluer l'impact spécifique de la crise Covid sur le public entrepreneure féminin. Cette enquête leur a permis d'ajuster l'offre d'accompagnement existante et de proposer des offres nouvelles (notamment des offres digitales).

- *Programme d'actions pour 2022*

Les associations Action'elles, CIDFF RAA iD et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes poursuivront les mêmes orientations qu'en 2021 :

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin (actions de sensibilisation communes sur tout le territoire, qui pourront prendre des formes numériques selon l'évolution de la situation sanitaire) ;

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

- . l'égalité hommes-femmes (action qui sera pilotée par le CIDFF RAA iD),
- . la peur de l'échec/l'autocensure (action qui sera pilotée par Action'elles),
- . l'ambition (action qui sera pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet.

Les objectifs de chaque association sur ce 3^{ème} volet sont les suivants :

- pour Action'elles : 130 entretiens individuels d'accompagnement (*ante* et *post*), organisation de 10 réunions d'information pour 120 participantes, organisation de 15 ateliers pour 90 participantes, organisation d'événements réseaux divers,

- pour le CIDFF RAA iD : 450 femmes sensibilisées à la création d'entreprises, 90 diagnostics et 80 accompagnements individuels *ante* création et 10 en *post* création, des groupes sur les quartiers 100 femmes issues des quartiers prioritaires sensibilisées,

- pour Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes : 450 femmes sensibilisées, 60 projets accueillis pour un 1^{er} entretien, 22 pré-incubés, 10 incubés, 10 hébergements, organisation de formations et d'ateliers divers.

Le budget prévisionnel 2022 pour l'action collective est de 408 107 €. Dans ce cadre, il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à hauteur de 15 000 € pour Action'elles, de 45 000 € pour le CIDFF RAA iD et de 40 000 € pour l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, soit un montant total de 100 000 €.

c) - Les pépinières d'entreprises (association Espace Carco, association Pépinière Cap nord, Ville de Saint-Fons)

- *Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprise : la pépinière Rhône-amont portée par l'association Espace Carco, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap nord et la pépinière Portes du sud portée par la Ville de Saint-Fons, pour leur programme d'actions 2021.

En 2021, le bilan de l'activité des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- près de 300 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au total en 2021, 89 entreprises ont été hébergées et accompagnées au sein de ces 3 pépinières. Sur l'année 2021, 32 nouvelles entreprises ont été acceptées au sein de ces 3 pépinières.

- *Programme d'actions pour 2022*

Les objectifs quantitatifs cumulés des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 80 %,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 75 % à 3 ans et 65 % à 5 ans.

Le soutien de 70 000 € proposé en 2022 à chacune des pépinières d'entreprises pourra évoluer les prochaines années et ce, en cohérence avec la livraison des futurs pôles d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel 2022 des pépinières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 772 693 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprises précitées pour leurs programmes d'actions 2022.

3° - Actions relatives au financement de la création d'entreprise

a) - ADIE

- Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021.

Le bilan de l'activité de l'ADIE en 2021 dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'ADIE a accompagné et financé 440 porteurs de projet sur le territoire de la Métropole, soit un financement total de 2 974 546 € : 86 % des personnes financées sont demandeurs d'emploi ou allocataires des minimas sociaux, 30 % des bénéficiaires sont des femmes, 37 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, 24 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville. Avec 4 antennes à Lyon 7ème, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (dans les locaux du pôle LYVE) et des permanences et intervention sur Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

- Programme d'actions pour 2022

En 2022, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Le public cible de l'ADIE est constitué de toutes les personnes dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire. L'objectif principal de l'action est de dynamiser la création d'entreprise sur le territoire de la Métropole, en facilitant l'accès au microcrédit accompagné. L'association projette de financer 500 nouveaux porteurs de projet, sur ses 5 agences sur le territoire de la Métropole (nouvelle antenne à Villeurbanne) et les 2 permanences dans les pôles LYVE de Neuville-sur-Saône et Givors.

Le budget prévisionnel 2022 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 745 612 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2022.

b) - Association RDI

- Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions 2021 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Le bilan de l'activité de RDI pour l'année 2021 dans le cadre de ce financement est le suivant : 700 porteurs de projets ont été accueillis. Deux cent un projets ont fait l'objet d'une expertise et 161 dossiers ont été présentés en comité d'engagement dont 156 ont été accordés représentant 382 emplois créés. L'action de parrainage des projets financés par RDI s'est poursuivie malgré la crise (9 *speed meetings* organisés et près de 40 nouveaux binômes constitués en 2021). Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par RDI à 3 ans est de 80 %.

Malgré la crise, RDI a maintenu une forte activité en faveur de la création/reprise d'entreprise. De plus, RDI a étudié 327 demandes Fonds Région unie (FRU) dont 260 avec un avis favorable pour des entreprises en difficulté.

- Programme d'actions pour 2022

En 2022, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises pour accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un prêt bancaire dans de bonnes conditions.

Quantitativement, RDI maintiendra les mêmes objectifs qu'en 2021, soit :

- 700 personnes accueillies,
- 170 entreprises soutenues par RDI.

Le budget prévisionnel 2022 de RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 432 167 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de RDI pour son programme d'actions 2022.

c) - Association RER*- Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2021.

Le bilan de l'activité de RER au 20 novembre 2021, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 780 contacts générés avec des demandes d'accompagnement, 120 rendez-vous découvertes avec les candidats correspondant aux critères du dispositif, 61 rendez-vous d'études plus approfondis, 45 projets présentés en comité d'engagement dont 31 validés pour intégrer le dispositif d'accompagnement de RER en tant que lauréats.

- Programme d'actions pour 2022

En 2022, l'association RER souhaite poursuivre son action auprès des entrepreneurs en proposant, en amont, un parcours de construction du projet, un comité d'engagement, et un accompagnement aval sur une durée de 3 ans avec un prêt d'honneur sur 5 ans. Les objectifs de RER sont les suivants :

- accompagner 36 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats *via* le programme d'accompagnement, dont 6 projets de développement,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité. L'association prévoit une création de plus de 350 emplois et un taux de pérennité des entreprises à 3 ans de 87 %,
- RER jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription des pôles entrepreneuriaux.

Le budget prévisionnel 2022 de RER pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 1 348 300 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2022.

d) - Fondation Entrepreneurs de la cité*- Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021.

Le bilan de l'activité de la Fondation Entrepreneurs de la cité, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 476 entrepreneurs accueillis pour la micro-assurance sur le territoire de la Métropole, 101 adhérents (dont 72 pour la trousse de première assurance et 29 pour l'assurance décennale), 3 visites local secur.

- Programme d'actions pour 2022

Les grands objectifs poursuivis par la Fondation Entrepreneurs de la cité en 2022 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance avec pour objectif d'accueillir 500 prospects sur l'année (400 en micro-assurance toutes garanties confondues -hors décennale- et 100 pour l'assurance décennale). Cent cinquante contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 120 en micro-assurance toutes garanties confondues -hors décennale- et 30 pour l'assurance décennale),
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit local secur avec pour objectif d'en faire bénéficier 20 entrepreneurs du territoire de la Métropole (sous condition d'un service en digital).

Le budget prévisionnel 2022 de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 104 371 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2022.

4°- Actions d'accompagnement des projets à potentiel de développement - Lyon French Tech (programme Lyon startup)

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour la mise en œuvre en 2021 du programme Lyon startup dont l'objectif est de détecter, former et labelliser les entrepreneurs innovants dès le stade de l'idée.

En 2021, la FPUL a organisé 2 éditions du programme Lyon startup pour 100 projets accompagnés par édition.

b) - Programme d'actions pour 2022

La FPUL n'étant plus en mesure de porter le programme Lyon startup, c'est l'association Lyon French Tech qui propose de porter dorénavant le programme dans les mêmes conditions de réalisation. Les objectifs fixés par l'association Lyon French Tech en 2022 sont les suivants : pérenniser le programme et accompagner une nouvelle promotion de startups. Lyon startup doit demeurer un dispositif important d'émergence d'entreprises à potentiel de croissance en France.

Le budget prévisionnel 2022 de l'association Lyon French Tech pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 191 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 141 000 € au profit de l'association Lyon French Tech pour son programme d'actions Lyon startup 2022.

5°- Actions de soutien au développement et à la croissance des entreprises - RER et Cercle pépites

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de RER pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021.

En 2021, l'association RER a pris à bail des locaux au sein de l'Hôtel Dieu où elle propose d'accueillir et d'animer un réseau de partenaires impliqués dans le soutien à la croissance et à l'hyper-croissance des entreprises, dont le Cercle pépites. En 2021, l'association a engagé des contacts et rencontres avec les partenaires potentiels du projet pour définir un plan d'actions, un programme opérationnel et une plateforme partenariale entre les différents acteurs de l'écosystème.

b) - Programme d'actions pour 2022

Après avoir défini en 2021 son plan d'actions et ses partenariats, l'association RER lance un programme d'appui opérationnel en faveur des entreprises en forte croissance (dont les entreprises du secteur de l'ESS), génératrices d'emplois et/ou d'impacts (sociaux, environnementaux, etc.) sur le territoire. Ce programme repose sur de l'appui collectif et individuel aux entreprises, du mentorat et de l'événementiel. Cet appui sera porté conjointement avec l'association Cercle pépites, permettant ainsi de mobiliser à la fois des experts de l'accompagnement et des pairs (chefs d'entreprises expérimentés qui ont connu la croissance et ses défis).

Les budgets prévisionnels 2022 de l'association RER et de l'association Cercle pépites pour mettre en œuvre ces actions sont, respectivement, d'un montant de 50 000 € et de 32 000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € au profit de l'association RER et de 25 000 € au profit de l'association Cercle pépites pour leurs programmes d'actions 2022.

Le montant des subventions attribuées par la Commission permanente de la Métropole aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement de la création d'entreprises pour leurs programmes d'actions 2022 est de 937 020 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2022, d'un montant de 937 020 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations EPA AURA, Sport dans la ville, ADIE, RDI, RER, Cercle pépites, Lyon French Tech, Action'elles, CIDFF RAA iD, Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, ADL, ALLIES, ASPIE, Cap Nord, Carco, Positive planet, la fondation Entrepreneurs de la cité, la SCIC Graines de sol, la SCOP Elycoop et la Ville de Saint-Fons définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 937 020 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 937 020 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279524-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
